

**Tags de l'article:**

**Description :**

Les médecins libéraux lancent une grande campagne de sensibilisation pour lutter contre le renoncement aux soins dans la Région PACA.

## Consulter sans attendre

Face au phénomène de plus en plus préoccupant de renoncement aux soins, [l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux PACA](#) et les médecins appellent les habitants de la région **à consulter sans attendre s'ils en ressentent le besoin et à ne pas rompre leur suivi dans le cas de maladies chroniques (diabète, hypertension, asthme, etc.)**.

Dr. Laurent Saccomano, président de l'URPS Médecins Libéraux PACA : « Le message que nous adressons à tous les habitants est clair : vous ne dérangerez pas votre médecin si vous l'appellez, et toutes les mesures sont prises pour ne faire courir aucun risque à nos patients. Le vrai risque pour votre santé est de reporter votre suivi médical ou d'attendre trop longtemps avant de consulter. La maladie n'attendra pas la fin du confinement pour se compliquer ! »

## Le renoncement aux soins, une bombe à retardement sanitaire

Depuis le début de l'épidémie de Covid-19 en France, les cabinets des médecins ont été désertés. Un phénomène qui fait craindre aux médecins l'effet d'une bombe à retardement.

Dr. Laurent Saccomano précise : « Nous recevons désormais de nombreux patients qui ont attendu que leurs symptômes leur deviennent insupportables avant de consulter. Or, on le sait, une affection - quelle qu'elle soit - a plus de chances d'être maîtrisée et guérie si elle est prise en charge de manière précoce. Quant au suivi des maladies chroniques, l'interruption même temporaire du suivi fait courir de trop sérieux risques d'aggravation. »

En cas de contamination par le Covid-19, certaines pathologies chroniques peuvent même devenir facteurs d'aggravation de l'infection. Ces « comorbidités » recouvrent toutes les formes de pathologies respiratoires chroniques (bronchite chronique, emphysème, asthme, mucoviscidose...) ; l'insuffisance rénale dialysée ; l'insuffisance cardiaque ou antécédents cardiovasculaires (AVC...), le diabète. Les personnes suivies pour un cancer, ou qui prennent un traitement suite à une greffe d'organe, les personnes atteintes du VIH non contrôlé sont aussi concernées.